



## Comité Social Territorial du 6 mars 2023

Secrétaire Adjointe : **UNSA, Sophie HUNEAU**

### 1 Introduction

#### 1.A – Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2023 (Avis)

Vote : **Favorable**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Fav.	Fav.

### 2 Gestion de l'emploi

#### 2.A -Tableau de suivi des effectifs Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole (Avis)

**Intervention UNSA, Damien Brisseau** : Pour le poste financé à 70% pour Nature et jardin, par qui est-il financé ? Concernant l'embauche de quatre aides-soignants : la collectivité arrive-t-elle à les pourvoir ? Pour les postes créés à Nature et jardin et à DCE : y a-t-il interaction entre les deux ? Enfin, trois postes d'ingénieur sont créés à l'urbanisme : était-ce prévu dans un rapport initial ?

**Intervention UNSA, Alain Josse** : sur les transferts de poste pour les agents qui étaient en mission supérieure à 36 mois, comment est gérée la charge de travail du poste qui n'existe plus ?

Vote : **Abstention**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Abst.	Abst.	Fav.	Abst.	Abst.

#### 2.B – Ajustement du cadre commun temps de travail – Journée du 1er mai (Avis)

**Intervention UNSA, Sophie Huneau** :

L'an dernier, à la suite de la publication du CGFP et sa référence au Code du travail pour la rémunération du 1er mai (art. 621-9 du CGFP), les agents ayant travaillé ce jour-là avaient été payés double.

Le Gouvernement, cherche régulièrement à ce que les agents publics bénéficient de moins de droits que les salariés du privé. En déposant un amendement au Sénat sur le projet de loi de finances 2023, ce ne sera plus possible pour cette année plus possible, puisque l'article 161 de la Loi de finances 2023 a abrogé cette disposition.

([https://www.senat.fr/enseance/2022-2023/114/Amdt\\_II-944.html](https://www.senat.fr/enseance/2022-2023/114/Amdt_II-944.html))

Nous ne pouvons donc plus agir au titre du 1<sup>er</sup> mai 2023, mais l'UNSA compte sur les élus et leurs collègues parlementaires pour intervenir à chaque fois qu'ils le peuvent pour faire que les agents publics ne bénéficient pas de moins de droits que les salariés du privé. La liste en la matière est longue pour le Statut des fonctionnaires qui se veut protecteur !

Vote : **Abstention**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Déf.	Abst.	Déf.	Déf.	Déf.

## 2.C – Plan Ségur de la santé - Modalités d'application de l'extension de la prime de revalorisation aux médecins coordonnateurs (Avis)

Vote : **Favorable**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Fav.	Abst.

## 2.D – Titres de restauration : expérimentation de la procédure dématérialisée auprès d'un public cible (Pour information)

**Intervention UNSA, Maryse Palis :**

C'est un dossier important pour les agents, car nous savons tous ici que les titres de restauration contribuent à leur pouvoir d'achat et que leur usage regarde chacun. Compte tenu de la participation à hauteur de 40% de sa valeur faciale, il est curieux que les représentants du personnel ne puissent rendre un avis sur cette expérimentation.

Dans la mesure où cette dernière va laisser place à une rapide généralisation pour 2024, et que cela va engendrer des économies de coûts de gestion, l'UNSA a demandé à Mme la Présidente-Maire plus de tickets pour compenser les 6 jours travaillés en plus, et lissés sur 12 mois, ce qui donnerait 18 tickets, mais de janvier à décembre sans interruption.

Nous avons pris connaissance de la réponse apportée du dialogue social. Nous regrettons que ce petit coup de pouce explicable par les réformes, en cette période de perte importante de pouvoir d'achat, ne puisse être donné.

Nous demandons bien évidemment que l'usage de la carte soit possible le soir et le dimanche pour tous les agents.

**Intervention UNSA, Alain Josse :** ce serait intéressant d'avoir l'avis des collègues. Pour certains, cela constitue une véritable inquiétude.

**Intervention UNSA, Damien Brisseau :** les tickets a une petite fonction sociale intra-familiale.

## 2.E – Ratios avancement de grade 2023 (Avis)

**Intervention UNSA, Sophie Huneau :**

Il n'y a pas de modifications apportées aux règles d'avancement prévues par les lignes directrices de gestion cette année. Comme en 2022, le ratio à 100% n'annule pas les règles internes qui s'ajoutent aux règles statutaires et ne contribuent pas à l'attractivité de notre collectivité.

L'UNSA redemande un bilan complet d'application des Lignes directrices de gestion, c'est-à-dire pas uniquement pour les avancements de grade. Elle demande un échéancier pour tenir les engagements pris pour 2021-2026, portant sur la promotion et la valorisation des parcours, le recrutement, la mobilité et la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, ainsi que la qualité de vie et santé au travail. Mais comme je le rappelle chaque année lors du bilan sur les avancements, je finis par me demander le niveau d'intérêt qui y est porté ! Nous souhaiterions par ailleurs que les membres des CAP disposent d'un état des examens professionnels déclarés par leurs détenteurs auprès de la collectivité par cadre d'emploi, de manière à pouvoir suivre les promotions internes.

Vote : **Abstention**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Abst.	Abst.	Abst.	Def.	Abst.

### 3 Direction générale

#### 3.A – Evolution en matière de gestion et de mise en oeuvre de la politique stationnement (Avis)

Intervention UNSA (Alain) :

Il s'agit d'une privatisation d'une mission qui aurait pu être répartie sur les 45 agents qui constituent actuellement l'équipe des ASVP, ce qui rendait la tâche moins contraignante et aurait permis de mettre un outil supplémentaire à leur métier. Il est d'ailleurs curieux de ne pas s'interroger sur le caractère peu valorisant de cette mission pour les collègues de NGE... Par ailleurs, cela peut constituer des missions qui pourraient être assurées par des collègues en restriction et en recherche de postes.

L'UNSA rendra donc un avis défavorable à ce dossier.

Question portant sur le contrôle de stationnement des véhicules de service.

Vote : **Défavorable**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Déf.	Déf.	Déf.	Déf.	Déf.

### 4 DG Ressources

#### 4.A Département du BATII

##### 4.A.1 –Intégration de la direction logistique (phase 2)

###### ◦ 4.A.1.1 - Mutualisation des fonctions ressources (Avis)

Vote : **Favorable**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Def.	Fav.	Abst.	Abst.	Fav.

#### ◦ 4.A.1.2 – Évolution de l'organisation des missions suite à l'intégration de la Direction Logistique (Avis)

**Intervention UNSA, Sophie Huneau** : Lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue il y a presque un mois, nous avons évoqué notre étonnement que ce dossier ne soit pas l'occasion de faire enfin évoluer le cadre d'emploi de la responsable du secteur « accueil et appui logistique », au regard des missions qui ont beaucoup évolué, évoquées lors de la présentation, avec prise de responsabilités croissantes depuis de nombreuses années. La direction y est d'ailleurs favorable. A défaut de le voir mentionné dans ce dossier, nous demandons la finalisation de l'étude en cours et attendons le futur tableau des effectifs qui permettra l'adéquation du cadre d'emploi avec le profil de poste actualisé, et la reconnaissance attendue par cette agente de son indéniable engagement professionnel.

Vote : **Défavorable**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Def.	Def.	Abst.	Def.	Abst.

#### 4.A.2 – Direction de la Stratégie Patrimoniale : évolution organisationnelle des pôles patrimoine A et B (Avis)

Vote : **Abstention**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Abst.	Abst.	Abst.	Abst.	Abst.

#### 4.A.3 – Direction de la Stratégie Patrimoniale – Service Prestations Immeubles Administratifs (SPIA) : évolution de l'organisation de la fonction nettoyage à l'hôtel de ville (Avis)

**Intervention UNSA, Alain Josse** : on a du mal à comprendre à comprendre la difficulté technique et managériale. C'était une fin programmée puisqu'on a fait le choix de recruter des contractuels, il y avait une volonté de privatiser.

Vote : **Défavorable**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Déf.	Déf.	Déf.	Déf.	Déf.

#### 4.B Département des Ressources Numériques : évolution de la Mission Pilotage et Gestion et des fonctions support du département

Vote : **Abstention**

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
-----	------	------	----	------

Abst.	Abst.	Abst.	Abst.	Abst.
-------	-------	-------	-------	-------

## 5 DG Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire

### 5.A– Direction Nature et Jardins - Secteur Propreté Accueil et Surveillance :

- 5.A.1 – Évolution de la gestion de la fermeture des parcs et jardins sur la période estivale (Avis)
- 5.A.2 – Évolution du rattachement hiérarchique de ce secteur (Avis)

**Intervention UNSA** (Salomé Gilles) : La fermeture plus tardive est un engagement politique. Nous regrettons que cette mission ne soit pas assurée en interne, par des auxiliaires recrutés pour l'été par ex. et qu'elle ait été confiée à une entreprise privée de sécurité. Remarque, les déchets risquent d'être plus importants et cela aura des conséquences sur l'organisation du lendemain matin.

Votes :

	CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
5.A.1	Déf.	Déf.	Déf.	Déf.	Abst.
5.A.2	Déf.	Abst.	Fav.	Abst.	Fav.

## 6 DG Cohésion sociale

### 6.A – Direction de l'Éducation adaptation des moyens (Avis)

#### Intervention UNSA, Samia Maouche :

Dans le cadre de ce dossier, l'UNSA est intervenue auprès du dialogue social au lendemain de la présentation du dossier pour avoir des éclaircissements sur les postes de responsable de site (RS). Pour l'encadrement des ATSEM, statutairement, les postes sont des postes d'agent de maîtrise principal. Aussi, les ATSEM vont avoir un encadrement hiérarchique, un encadrement fonctionnel, sans compter l'encadrement fonctionnel de l'éducation nationale et du DAPS sur le temps périscolaire. Nous précisons que les règles statutaires ne permettent pas que l'entretien professionnel soit assuré par deux encadrants.

Sur les horaires des responsables de site, est-ce que les horaires peuvent être plus modulables en fonction des sollicitations des agents (ex. réunions des conseils d'école) : quelles sont les modalités de récupération, etc... la fiche de poste ATR qui est chargée.

Par ailleurs, nous avons une remontée pour l'entretien des cours CIEL qui vont être refaites en relation avec la communauté éducative et les enfants : celles qui ont déjà été refaites ne sont plus gérées par la communauté éducative et l'entretien finit par être assuré par le concierge de l'école élémentaire, même pour les maternelles. Il faut que la règle du « qui fait quoi » soit connue entre la ville et l'éducation nationale et si c'est pris en charge par la ville, par qui : gardien, nettoyage, nature et jardin ?

Vote : Favorable

CGT	UNSA	CFDT	FO	CFTC
Fav.	Fav.	Fav.	Fav.	Fav.